

Quel avenir pour le Bac

Dans un projet de décret le Ministère de l'Éducation Nationale définit les nouvelles modalités du baccalauréat technologique. Ce projet introduit, en particulier, le contrôle continu comme mode d'évaluation pour la moitié des disciplines dont vraisemblablement la Physique. L'Union des Physiciens est intervenue auprès du Ministère à ce propos. De son côté la Conférence des Présidents, à laquelle participe l'Union des Physiciens, a rédigé et diffusé le texte suivant :

PROJET DE RÉFORME DES BACCALAURÉATS TECHNOLOGIQUES : **Préfiguration d'une modification de tous les baccalauréats ?**

La Conférence des Président des Associations de Professeurs Spécialistes a pris connaissance d'un projet de décret prévoyant la possibilité de délivrer le baccalauréat technologique avec un contrôle continu pour la moitié des épreuves, représentant entre 30 et 50 % de la note d'admission.

Près d'un bachelier sur deux est concerné.

Le télégramme suivant a été envoyé le 24 avril 1990 à l'Élysée, à Matignon, rue de Grenelle.

«L'existence et la valeur nationale du baccalauréat étant unanimement confirmées par les enseignants, la réforme des baccalauréats technologiques instituant un contrôle continu en cours de formation est inacceptable».

Les associations signataires, conscientes des imperfections du système actuel,

– sont ouvertes au dialogue sur des propositions qui permettraient une meilleure évaluation des élèves,

- condamnent tous les projets qui remettent en cause la valeur nationale des diplômes sous prétexte que l'organisation d'examens terminaux coûtent trop cher,
- refusent que le contrôle continu devienne déterminant dans l'attribution du diplôme.

Les effets pervers du contrôle continu sont connus :

- instauration progressive d'un baccalauréat d'établissement,
- disparition de l'anonymat qui protège l'élève et l'examineur des pressions diverses,
- atteinte à la liberté pédagogique,
- détérioration des rapports entre les membres de la communauté scolaire,
- renforcement des inégalités sociales devant le système éducatif.

Certes, le système éducatif est inévitablement soumis aux contraintes économiques, mais le Ministère doit se donner les moyens de sauvegarder la valeur de son système de certification des qualifications.

Cette affiche, tirée à 10 000 exemplaires, a été réalisée grâce au concours financier des associations signataires réunies dans la Conférence des Présidents des Associations de Professeurs Spécialistes. Ce n'est qu'une première étape. Si le Ministère ne modifie pas son projet, nous envisageons de passer des publicités dans les quotidiens nationaux. Pour cela nous avons besoin de votre contribution. Rejoignez les Associations... Envoyez-leur vos dons...

**CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS
DES ASSOCIATIONS DE PROFESSEURS SPÉCIALISTES
mai 1990**